

L'an deux mil quinze, et le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI**, premier vice-président.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil 38		
Présents 22	Absents 13	Procurations 3
<b>VOTE PUBLIC</b>		
Pour 24	Contre 0	Abstentions 1

**Présents** : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ - F. MARCHETTI - JM. NOBILI – E. ORSINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

**Absent(s)** : M. MP. ANTONELLI – JB. CECCALDI - J. LUCIANI - N. MARIANI – E. MUNIER – J. PAOLINI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI - R. SANTELLI – JM. SEITE – G. SELLIER – E. SUZZONI

**Absent(s) ayant donné procuration**: G. BRUN à A. SANTINI - J. GUGLIELMACCI à D. BICCHIERAY – M. LUCIANI à S. BERENI

**Secrétaire** : F. MARCHETTI

Date de convocation : 18/02/2015

Date d'affichage :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2341-1 à L2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33.

**OBJET** :

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 du budget des ordures ménagères de la communauté de communes,

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Le premier vice-président expose les conditions d'exécution de ce budget pour l'exercice 2014, et informe l'assemblée que la commission des finances dans sa séance du 19 février 2015 a émis un avis favorable.

**BUDGET ORDURES MENAGERES**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Le premier vice-président demande au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2014 du budget des ordures ménagères de la communauté tel que présenté.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dont une abstention,

**ADOPTE**, le compte administratif 2014 du budget des ordures ménagères de la communauté arrêté comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
<b>Total du budget</b>	4 296 115.64	4 550 691.27	254 575.63
<b>Fonctionnement</b>	3 898 155.50	3 959 694.93	61 539.43
<b>Investissement</b>	204 436.15	437 152.84	232 716.69
<b>002 résultat reporté N-1</b>		153 843.50	153 843.50
<b>001 solde d'Inv N-1</b>	193 523.99		-193 523.99

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Total par section</b>			
<b>Fonctionnement</b>	3 898 155.50	4 113 538.43	215 382.93
<b>Investissement</b>	397 960.14	437 152.84	39 192.70

Fait et délibéré, le 25 février 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président

